

Parc naturel et historique de l'Île aux Basques Manuel de la maison, Saison 2020

Chalet Léon-Provancher
Chalet Joseph-Matte
Chalet Rex-Meredith

Début des réservations :

15 janvier à 9h00	Séjours de 3 nuitées et plus
15 février à 9h00	Séjours de 2 nuitées et plus
1 juin à 9h00	Séjours de 1 nuitée et plus

- Durée maximale d'un séjour : 7 nuitées
- Aucune limite de nombre de séjours différents

Attention! SVP veuillez lire attentivement ce manuel afin de profiter au maximum de votre séjour et pour éviter toute surprise désagréable.

I. Trois choses à ne pas oublier

1. Membership :

La personne qui fait la réservation doit obligatoirement être membre de la Société Provancher ou le devenir dans les 48 heures suivant la demande de réservation ou au plus tard avant l'embarquement pour les réservations de dernière minute. C'est une question d'assurances et de respect de la réglementation québécoise.

Pour devenir membre, il s'agit d'aller sur le site Internet de la Société Provancher au menu Adhésion.

Le coût de l'adhésion est modique, à partir de 20\$.

2. Heures d'entrée et de sortie de l'île :

Les heures d'entrée et de sorties sur l'Île aux Basques dépendent des marées et varient donc de jour en jour. Il est de la responsabilité des voyageurs de se présenter à l'heure indiquée sur la Table des marées fournie par la Société Provancher sur son site Internet.

Les voyageurs doivent convenir quelques jours à l'avance du moment exact de l'entrée et de la sortie avec le Capitaine du bateau Le Provancher. Pour joindre le Capitaine Jean-Pierre Rioux, ses coordonnées complètes sont communiquées par courriel au moment de la réservation.

IMPORTANT : Le prix du transport par bateau **n'est pas compris** dans votre réservation. Il faudra prévoir payer sur place au moment de l'embarquement, en argent comptant ou par chèque, le coût du transport de tous les voyageurs de votre groupe. Le nombre de passagers est limité à douze personnes par voyage. La traversée dure une quinzaine de minutes.

Prix du transport aller-retour en 2020 :

Enfant 0-6 ans	8,50 \$
Enfant 7-14 ans	22,75 \$
Personne de 15 ans et plus	43,50 \$

Toutes taxes incluses

Traversée supplémentaire à la demande d'un client : 50 \$

3. Annulation en cas de force majeure : À noter que la traversée pourrait être annulée ou reportée en cas de tempête et de très forts vents. C'est une question de sécurité et la décision d'annuler ou non appartient entièrement au Capitaine. De telles annulations sont extrêmement rares et, le cas échéant, des modalités spécifiques de remboursements s'appliquent.

II. Règlements pour la location de chalet au Parc naturel et historique de l'Île aux Basques

Le chalet est situé au Parc naturel et historique de l'Île aux Basques. Il s'agit d'une aire protégée qui possède trois statuts légaux accordés par les gouvernements: Sanctuaire d'oiseaux migrateurs, Lieu historique national du Canada et Réserve naturelle. Des précautions particulières sont donc nécessaires pour assurer la protection et la pérennité de ce territoire exceptionnel.

Membership : La personne qui fait la réservation doit obligatoirement être membre de la Société Provancher.

Animaux domestiques : Aucun animal de compagnie (chiens, chats ou autres) n'est toléré sur l'Île aux Basques. Exception : les chiens de services reconnus tenus en laisse.

Environnement sans feu et sans fumée : Il est strictement défendu de fumer dans les chalets ou lors des déplacements à l'intérieur de l'Île et sur les plages. Il est strictement défendu d'allumer des feux à l'extérieur, où que ce soit. Il est permis de fumer sur la galerie à l'extérieur du chalet. La cendre et les mégots doivent être déposés dans les récipients fournis à cet effet.

Déplacements sur l'Île : Les déplacements à l'intérieur de l'Île doivent se faire exclusivement dans les sentiers prévus à cette fin ou sur la rive. De plus, en mai et en juin, une attention particulière est à apporter aux nids et aux oisillons disséminés ici et là dans le pré et sur la pointe Est.

Dérangement de la faune : Il est formellement interdit de déranger ou d'effrayer les oiseaux et les mammifères de l'Île. Les visiteurs doivent garder une distance respectueuse de la faune en tout temps. Dans le cas de orignaux, pour votre sécurité et leur tranquillité, conservez en tout temps une distance d'au moins 10 mètres.

Protection des sites archéologiques : Il est interdit d'altérer de quelque manière que ce soit les sites archéologiques incluant les fours basques et les monuments. Une autorisation écrite du Conseil d'administration de la Société Provancher est requise pour effectuer des fouilles archéologiques.

Cueillette : Afin de conserver dans son état sauvage actuel le milieu écologique du Parc naturel et historique de l'Île aux Basques, aucune cueillette (plante, nid, œuf, etc.) n'est permise sur l'Île sauf à des fins scientifiques et avec autorisation écrite du responsable du Parc. La cueillette de petits fruits en quantité modérée et pour consommation sur place est permise.

Drône : L'utilisation d'un drone est interdite à moins d'une autorisation écrite du Responsable du Parc. Les autorisations ne sont émises qu'à des fins scientifiques ou de tournage professionnel. Des conditions s'appliquent.

Ménage du chalet à la fin de votre séjour : Les visiteurs doivent faire le ménage du chalet à la fin de leur séjour. À l'arrivée, une fiche indiquant les éléments à prendre en compte pour le ménage est remise au voyageur responsable de la location. Les instruments et produits nécessaires au ménage sont fournis.

III. Consignes pour un séjour agréable

Quoi apporter pour votre séjour :

Nourriture : Apportez toute la nourriture requise pour la durée de votre séjour ainsi qu'un léger surplus au cas où le mauvais temps empêcherait votre retour à l'heure prévue. N'oubliez pas vos condiments et assaisonnements (sel, poivre, épices, huile à cuisson, etc).

Vaisselle : Tous les chalets sont équipés de la quantité de vaisselle nécessaire au nombre de places disponibles : Assiettes, bols, tasses, verres, verres à vin, coutellerie, ustensiles de cuisine, tire-bouchon, couteaux, chaudrons, marmites, cafetière percolateur, etc.

Détergents : Afin de maintenir le chalet propre et pour faire le ménage à la fin du séjour, les chalets disposent de savon à vaisselle, linges à vaisselle, produits nettoyants, sacs à ordures, seau et serpillère (moppe), etc.

Lits et literie : Tous les lits comprennent un matelas hygiénique recouvert de plastique. Un oreiller et une taie d'oreiller sont fournis pour chaque lit. Vous devez apporter vos sacs de couchage ou ensembles de draps et couvertures.

Eau potable : L'eau du robinet n'est pas potable à moins de la faire bouillir. Cependant, le gardien de l'Île vous fournira des bidons d'eau potable en quantité suffisante pour votre séjour.

Eau courante : Le chalet est alimenté par un aqueduc relié à un puit de surface. En été, la quantité d'eau est parfois limitée. Au chalet Léon-Provancher, lorsque le réservoir adjacent au chalet est vide, il faut aller remplir le réservoir en actionnant une pompe à bras située à une centaine de mètres derrière le chalet. C'est un très bon exercice... Il n'y a pas de chauffe-eau ni de douche dans les chalets. Apportez vos lingettes.

Toilettes : Les chalets disposent de toilettes intérieures à l'eau courante et de toilettes écologiques à l'extérieur. Les toilettes intérieures sont branchées sur des réservoirs alimentés par l'eau de pluie et donc en quantité limitée. Par conséquent, il faut les utiliser le moins souvent possible et favoriser plutôt les toilettes extérieures, du moins durant la journée. Les toilettes extérieures sont des toilettes sèches. N'hésitez donc pas à saupoudrer de bran de scie après chaque utilisation. Le papier hygiénique est fourni.

Éclairage : Tous les chalets sont munis d'un éclairage au propane. Les manchons des lampes se brisent facilement, voici la bonne méthode pour les allumer : i) allumer une allumette ; ii) ouvrir la valve de propane ; iii) approcher l'allumette par le haut sans que la flamme ne touche au manchon. C'est aussi simple que cela. Une démonstration vous sera faite à l'arrivée au chalet.

Réfrigérateur : Les chalets disposent d'un réfrigérateur avec congélateur. Chalet Joseph-Matte : 17,7 pieds cube, chalet Léon-Provancher : 13 pieds cube et chalet Rex-Meredith : 10 pieds cube. S.V.P. ne pas toucher au détecteur de monoxyde de carbone situé sur les réfrigérateurs au propane (chalets Joseph-Matte et Léon-Provancher) car vous pourriez interrompre l'alimentation du réfrigérateur et il est compliqué de le rallumer. Aussi, ne pas touchez au thermostat des réfrigérateurs.

Bois de chauffage et foyer : Du bois fendu et sec est fourni en quantité pour alimenter la cuisinière au bois des chalets ainsi que le foyer au chalet Léon-Provancher. Nous fournissons une hache pour refendre le bois si nécessaire. Soyez prudents! Il est tout à fait défendu de fendre le bois sur les galeries ou à l'intérieur des chalets. Par courtoisie pour les voyageurs qui suivront, au moment de votre départ, veuillez vous assurer que la quantité de bois à l'intérieur est suffisante pour vos remplaçants, y compris le bois d'allumage. Il fait toujours bon de pouvoir faire rapidement une attisée lorsqu'on arrive par temps froid ou pluvieux.

Chauffage d'appoint : Les chalets disposent d'un chauffage d'appoint au propane dans les chambres ou dortoir (Chalet Joseph-Matte). On vous en indiquera le fonctionnement lors de votre arrivée.

Sécurité : Tous les chalets disposent d'un extincteur, d'au moins un détecteur de monoxyde de carbone et d'une trousse de premiers soins. Pour les problèmes d'ordre mineur il faut joindre le gardien de l'Île à l'un des numéros de téléphone indiqués dans les chalets. Pour toute urgence majeure, composez le 911. Un cellulaire de secours est installé dans le Centre d'interprétation Philiass-Fillion près du Chalet Léon-Provancher en cas d'urgence majeure. On ne peut qu'appeler le 911 de cet appareil.

Communications : Les téléphones cellulaires de la plupart des compagnies fonctionnent sur l'Île aux Basques. Mais comme il n'y a pas d'électricité, les visiteurs qui désirent utiliser leur cellulaire durant une longue période devront apporter une ou des piles de recharge pour leur appareil. En cas d'urgence on peut joindre le Capitaine et gardien de l'Île à l'un des numéros de téléphone indiqués dans les chalets. Si vous ne disposez pas d'un cellulaire, un cellulaire de secours est installé dans le Centre d'interprétation Philiass-Fillion près du Chalet Léon-Provancher pour les cas d'urgence majeure. On peut seulement appeler le 911 de cet appareil.

Anomalies, bris de matériel, etc. : SVP signalez tout bris d'équipement ou anomalie sur le formulaire qu'on vous remettra à votre arrivée. Cela permet de faire les réparations nécessaires et d'apporter les corrections en temps utile pour les prochains visiteurs.

Commentaires sur votre séjour : Nous vous invitons à laisser vos commentaires et évaluations sur le site AirBnB. N'oubliez pas de tenir compte du fait qu'il s'agit de chalets rustiques. Votre évaluation doit donc se faire en fonction de ce qui vous a été offert lors de votre réservation.

Bon séjour!

La Société Provancher

(Version approuvée par le Conseil d'administration du 2 décembre 2019)